

2022/0046

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

19 DEC. 2022

ID : 059-215900358-20221219-20221219_D00046-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à 10 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 13

Étaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHATELAIN. WERY. JOSSET.

Mmes BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU. DELBRUYERE.

Absents ayant donné procuration : Mme MERCIER à M. WERY.

M. CHRETIEN à M. SEGUIN.

M. PETIT à M. BADIDI.

Absents excusés : MM. RAVIDAT et ASCONE.

Absents : Mmes BOURAINE. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et
M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Présentation d'un projet de béguinage.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune d'Avesnelles a lancé une réflexion, en coopération avec le cabinet Hyperbole, qui est actuellement le maître d'œuvre des travaux de rénovation de l'école maternelle, un projet de création de logements en béguinage sur la parcelle A 1810 (d'une superficie de 3 078 m²) sise rue Léo Lagrange.

En effet, la population de la commune est vieillissante et ce projet répondra au mieux à un besoin futur qui sera exprimé par ce public.

Ce projet a pour objet la création de 16 logements avec jardins (12 logements de type T2 et 4 logements de type T3).

Le financement global est estimé à 2 021 000 euros H.T. (2 425 200 euros T.T.C.) soit 134 735,00 euros H.T. par logement. Le projet sera porté par un bailleur et l'échéance de réalisation des travaux sera de 3 à 4 ans.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avant-projet présenté ci-dessus,

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire à parapher tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES le 19 DEC. 2022

Le Maire,

